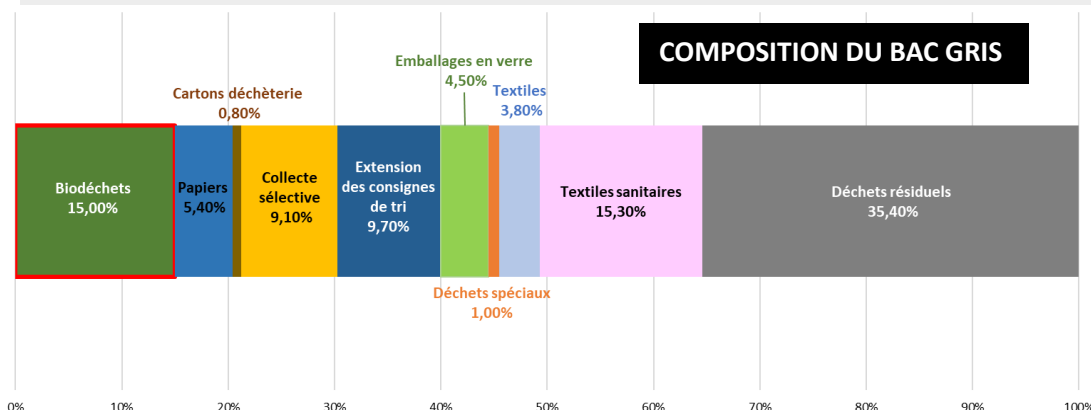


UN TRÉSOR À VALORISER DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

AUJOURD'HUI, NOUS DEVONS NOUS INTÉRESSER DE PLUS PRÈS AU CONTENU DE NOS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES. En effet, les biodéchets représentent une part importante de nos déchets ménagers et doivent être valorisés. Il est interdit de les jeter avec le reste des déchets.



?? C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?
Les biodéchets comprennent les **déchets alimentaires** (restes de repas, épluchures, marc de café...) et les **déchets de jardin** (branchages et pelouse à éviter en grande quantité).

QUE DIT LA LOI ?

La Loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) prévoit la **généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} Janvier 2024** pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages... **Chaque usager devra avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source.**

QUE PROPOSE LE S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité, par le développement du compostage individuel et collectif, afin que chaque usager puisse trier ses biodéchets.

Ce mode de gestion écologique et économique des fermentescibles est déjà présent sur de nombreux territoires.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers résidant en maison pavillonnaire avec jardin.

Qu'est-ce que le compostage individuel ? Les restes de repas sont compostés sur place avec les déchets de jardin. Le compost obtenu est ainsi réutilisé directement dans le jardin.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met à disposition des habitants, sans facturation, un **composteur individuel**. Vous pouvez venir le retirer dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (adresse en bas de page) ou bien le commander via notre formulaire en ligne sur notre site internet.

LA RECETTE DU COMPOSTAGE :



LE COMPOSTAGE COLLECTIF



A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers n'ayant pas de jardin ou habitant en immeuble.

Qu'est-ce que le compostage collectif ? Quel que soit le type d'habitat, chaque usager doit pouvoir composter ses biodéchets. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a ainsi installé **près de 600 composteurs collectifs sur le territoire**. **3 composteurs de quartier sont déjà en place sur votre commune** et nous souhaitons poursuivre ce développement. A chaque nouvelle mise en place, les usagers souhaitant utiliser ces composteurs sont formés aux gestes du compostage. Une cellule contenant du broyat est à disposition des usagers afin d'apporter la matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des éléments. Le compost obtenu est mis à disposition des habitants ou encore utilisé par les services techniques de la commune.

Tonnages collectés par an sur la commune de BANSAT :



Sur la commune de BANSAT, c'est 8 tonnes annuelles de fermentescibles qui peuvent être traitées.

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.

